



République Française
Département des Vosges
Arrondissement d'Epinal
Commune de Le Tholy

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JUILLET 2026

La réunion a débuté le 30 juillet 2026 à 19h00 sous la présidence de la Première adjointe, Madame Céline DUVAL

Membres présents :

Monsieur CAUDY Pascal - Conseiller municipal
Monsieur CLAUDEL Christian - Conseiller municipal délégué
Monsieur CROQUET David - Conseiller municipal délégué
Madame DEFRANOUX Valérie - Troisième adjointe
Madame DURAND Danielle - Conseillère municipale
Madame DUVAL Céline - Première adjointe
Monsieur FREMIOT Sébastien - Quatrième adjoint
Madame GRIVEL Nathalie - Conseillère municipale
Madame MARCADELLA Sylvie - Conseillère municipale
Monsieur MASSOTTE Adrien - Deuxième adjoint

Membres absents représentés :

Madame BERTRAND Nathalie - Conseillère municipale déléguée (Pouvoir donné à M CAUDY Pascal - Conseiller municipal)
Monsieur LECOMTE Patrick - Conseiller municipal (Pouvoir donné à Mme DURAND Danielle - Conseillère municipale)
Madame MORIOU Sarah - Conseillère municipale déléguée (Pouvoir donné à M MASSOTTE Adrien - Deuxième adjoint)

Membres absents :

Monsieur BACHELARD Alexis - Maire
Monsieur GRIVEL Stéphane - Conseiller municipal

Monsieur le Maire étant appelé sur un incendie au niveau du chemin du Gazon du cerisier, c'est Madame Céline DUVAL, première adjointe qui prend la présidence de la séance.

Secrétaire de séance : Monsieur MASSOTTE Adrien

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Le compte rendu de la réunion du 2 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

Madame Céline DUVAL demande à l'assemblée la possibilité d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : Convention de participation aux écoles de Remiremont – Avenant 1.
Le Conseil municipal autorise l'ajout de ce quatrième point.

Ordre du jour :

- 71_2026 - Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet inférieur à 10%
- 72_2026 - Convention de fourrière et de refuge animalier avec la Société Vosgienne de Protection Animale (SVPA)
- 73_2026 - Avis sur demandes d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC)
- 74_2026 - Convention de participation financière et d'accueil des enfants dans les écoles publiques de Remiremont : avenant 1
- Questions diverses

71_2026 - Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet inférieur à 10%
--

Madame Céline DUVAL, première adjointe, informe le conseil municipal :

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) en raison des tâches confiées sur ce poste de travail,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique notamment ses articles L.313-1 et L.542-3,

Vu le décret n°091-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Après avoir entendu les explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de porter, à compter du 1er/09/2026, de 29 heures à 30 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique,

Article 2 : d'inscrire au budget les crédits correspondants,

Article 3 : les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et la publication et ou notification.

Article 4 : Madame DUVAL certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

ADOPTÉ à l'unanimité.

72_2026 - Convention de fourrière et de refuge animalier avec la Société Vosgienne de Protection Animale (SVPA)
--

Madame Céline DUVAL, première adjointe, informe l'assemblée délibérante qu'étant donné l'absence de fourrière municipale, il est nécessaire de confier à la SVPA le soin d'assurer l'accueil, la garde et la gestion des animaux errants (chiens, chats et autres animaux de compagnie) trouvés sur le territoire, conformément à la réglementation en vigueur (article L.211-24 du code rural et de la pêche maritime (CRPM)).

La SVPA s'engage sur demande formalisée préalable de la Commune, à mettre en œuvre les moyens dont elle dispose pour :

- La prise en charge des animaux errants,
- Leur garde pendant le délai légal de fourrière (huit jours ouvrés et francs)
- Le respect des obligations sanitaires et réglementaires

En contrepartie des prestations assurées, la Commune s'engage à verser à la SVPA les indemnités suivantes :

- Prise en charge et garde d'un chien ou d'un chat : 450 € par animal.
- Si l'état de l'animal nécessite des soins vétérinaires importants ou non courants (stérilisation, interventions chirurgicales, maladies, hospitalisation, traitements prolongés, etc.), une grille tarifaire spécifique pourra être appliquée. Dans ce cas, les frais feront l'objet d'un devis préalable, soumis à la validation selon les responsabilités définies (propriétaire identifié, Commune ou autre organisme concerné).

Afin d'officialiser ces différents aspects, une convention entre la Commune et la SVPA, doit être signée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les termes du contrat avec la SVPA,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte ultérieur nécessaire à l'application de celle-ci.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

73_2026 - Avis sur demandes d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC)

Madame Céline DUVAL, première adjointe, fait part aux membres de l'assemblée délibérante du mail de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le conseil municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion présentées par :

- La commune de Zincourt - 77 habitants
- Le syndicat intercommunal du secteur scolaire de Xertigny - siège à Xertigny
- Le SIVU de Bellevue - siège à Rouvres-en-Xaintois
- Le SIVU scolaire de la Haute Vallée de la Plaine - siège à Vexaincouort
- Le RPI Nayemont les Fosses et Pair et Grandrupt - siège à Nayemont les Fosses
- Le syndicat intercommunal de regroupement pédagogique d'Evaux et Ménil - siège à Evaux et Ménil

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce POUR l'adhésion des collectivités précitées.

74_2026 - Convention de participation financière et d'accueil des enfants dans les écoles publiques de Remiremont : avenant 1

Par délibération n°54_2026, le conseil municipal a délibéré sur la participation forfaitaire de la commune pour les enfants scolarisés dans les écoles de Remiremont.

Le montant forfaitaire a été fixé à 98.10 €/élève pour l'année scolaire 2025/2026, ce qui a été accepté à l'unanimité.

La commune de Remiremont a fait parvenir le 8 juillet 2026, un avenant 1 à la convention de répartition des charges de fonctionnement des écoles primaires pour les enfants non-résidents dans la commune fixant les modalités financières pour l'année scolaire 2025/2026. Cet avenant concerne un modificatif du calcul de la participation financière des communes de résidence.

Après explications de Madame Céline DUVAL, première adjointe, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte les termes de l'avenant et le nouveau montant forfaitaire de base de 117.55 € par élève pour l'année scolaire 2025/2026 correspondant à la contribution aux charges de fonctionnement des écoles publiques à verser tant en ce qui concerne les enfants des communes susvisées scolarisés à Remiremont que les enfants de Remiremont scolarisés dans la commune de Le Tholy

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 de la convention.

Questions diverses

Céline DUVAL

Virement de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits : un virement de 5000 € dans le chapitre 23 a dû être opéré.

Repas de anciens : les invitations sont envoyées et les réponses sont attendues jusqu'à début septembre.

Sébastien FREMIOT

Travaux : trottoir rue de Noir Pré terminé, la chaufferie de la Mairie est en cours, les containers enterrés au niveau du cimetière par la CCGHV sont en cours également.

Adrien MASSOTTE

Inauguration : du premier marché artisanat et associatif de Vagney, de la fête du pain à Tendon (où les travaux pour l'aménagement des cascades ont commencé), de la fête de la biodiversité à Gérardmer (en même temps que la remise des diplômes et fourragères aux pompiers), inauguration du marché des artisans (a lieu tous les lundis sur la place au Tholy)

Le tournoi d'échecs a attiré une quarantaine de personnes,

Accueil des touristes à 3 reprises,

Monsieur le Maire a rencontré le président de la Région Grand Est en visite aux cascades,

Mise en place de l'expo photo : 64 photos exposés, beaucoup de visiteurs. 1/3 des participants sont des personnes extérieures au Tholy,

Exposition d'œuvres de 7 artistes du Tholy aux arches.

Sylvie MARCADELLA

La croix rouge de Gérardmer pourrait accueillir des personnes de Le Tholy pour la fourniture de paniers, a la possibilité d'organiser des transports pour les personnes venant de loin. Des bénévoles peuvent véhiculer des gens qui n'ont pas de moyens de locomotion pour des rendez-vous médicaux ou autres.

Pascal CAUDY

Le Vosgien Givré se développe mais il va se poser, à terme, un problème de parking.

Qu'est-il ressorti de la réunion avec le Pays de la Déodatie sur le dossier des cascades ? La réunion était une mise au point de l'avancement du dossier d'aménagement notamment sur les acquisitions foncières et sur les demandes de subventions. Une aide technique sera apportée par la Déodatie.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h45.

Monsieur MASSOTTE Adrien
Secrétaire de séance

Monsieur BACHELARD Alexis,
Maire